

Mémoire au Bape

*Jean Louis Fleury
Juin 2015*

Bonjour Messieurs les commissaires,

Je m'appelle Jean Louis Fleury, Je suis un citoyen de Saint-Valentin, ce village immédiatement voisin de Saint-Cyprien qui a su convaincre le BAPE il y a quatre ans de ne pas recommander au ministre de l'Environnement la construction d'un parc éolien dans le Haut-Richelieu. Je m'étais à l'époque considérablement investi dans le camp des opposants du projet de TransAlta. Ancien directeur d'Hydro-Québec dans le domaine des Communications, des Relations institutionnelles et des affaires internationales, je suis aussi historien. J'ai rédigé, à la demande d'Hydro-Québec, trois volumes relatifs à l'histoire de la production de la distribution et du transport de l'électricité au Québec. Je prétends connaître ces domaines plutôt mieux que la moyenne de mes concitoyens.

Quand je me présenterai face à vous, je referai du reste un peu d'histoire quant à l'implantation des éoliennes au Québec. J'espère susciter alors votre intérêt, dans la mesure où je suis de ceux qui ont assisté aux balbutiements de cette industrie aux Îles de la Madeleine et à Cap-Chat en Gaspésie dans les années 1970. J'ai été également

associé de près à la décision adoptée par Hydro-Québec au début des années 90 de renoncer à développer un secteur de production éolien intra-muros.

Il convient en effet de bien réaliser que tout au long de son histoire Hydro a étudié l'éolien pour finalement en décommander le recours à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec. On connaît la suite, c'est par décret que Québec a imposé à sa compagnie d'électricité d'acheter la production de producteurs privés, comme l'État impose par exemple une convention collective à ses syndicats récalcitrants, que cela fasse ou non leur affaire. Je vous raconterai brièvement ce développement contraint et forcé par l'État d'une filière énergétique, une intervention dirigiste qui n'est certainement pas un modèle économique éclairé.

Je pourrais longuement ici m'étendre sur la non-pertinence de construire de lourds équipements industriels dans des terres comptant parmi les meilleures au Québec en potentiel agricole. Je pourrais aussi dénoncer devant vous l'incohérence économique d'acheter du privé de l'électricité à plus de 12 cents le kWh quand les exploitants de gaz de schiste aux États-Unis la génèrent à moins de 5cts, qu'Hydro la produit à 6 ou 7 cts dans ses dernières centrales de la Romaine, que l'on dispose de considérables réserves excédentaires et que le marché d'exportation ne nous offre que 5 cts du kWh de nos surplus. D'autres vous l'ont dit et vous le diront, j'imagine. C'est un exposé que j'avais fait, quant à moi, devant les commissaires Pierre André et Jean-François Longpré, officiant pour Le BAPE il y a quatre ans à Saint-Valentin. J'avais apprécié, et je vous le souligne ici, que la Commission de l'époque me manifeste de vive voix sa reconnaissance pour mon témoignage.

Non, je ne me répèterai pas aujourd'hui, et, si quelqu'un doit dénoncer l'incohérence économique des projets éoliens, je laisse

volontiers la place au président d'Hydro, Monsieur Thierry Vandal qui l'a fait de façon beaucoup plus significative que je ne pourrais jamais le faire. Puis-je vous rappeler ses dires alors qu'il justifiait en février la dernière demande de hausse de tarifs : « *On ne se retrouverait pas avec les mêmes surplus s'il n'en tenait qu'à la planification Hydro-Québec. Les achats d'énergie éolienne provoquent des surplus qui auront un impact pour une dizaine d'années.* »¹

Je m'en tiendrai devant vous à la défense de deux points principaux.

- Je vous inviterai tout d'abord à procéder avec moi à une brève relecture des constats et recommandations de la Commission du BAPE siégeant il y a quatre ans à Saint-Valentin ;
- Je réfléchirai enfin devant vous à la problématique éolienne au Québec dans quelques unes de ses grandes lignes.

À Saint-Cyprien, comme à Saint-Valentin

On peut se poser la question, Messieurs les commissaires, quel drôle d'acharnement peut bien pousser des promoteurs à vouloir à nouveau ériger des éoliennes dans le Haut-Richelieu quand une initiative en tout point semblable a été repoussée par la région il y a à peine quatre ans ? Aurait-on oublié que le BAPE émettait en juin 2011 un avis globalement défavorable au projet éolien de Saint-Valentin. Une prise de position courageuse et majoritairement approuvée par la population locale, poussant ultimement le gouvernement à renoncer à l'installation de 25 turbines industrielles en territoire agricole ?

Par quelle soudaine modification des données économiques ou environnementales ce qui était inapproprié à Saint-Valentin au début de

¹ « Hydro n'aurait pas opté pour l'éolien » - <http://argent.canoe.ca/nouvelles/hydro-naurait-pas-opte-pour-leolien-26022015>

la décennie serait-il devenu d'un coup concevable dans la municipalité immédiatement voisine de Saint-Cyprien de Napierville ? Les opposants d'hier tout comme les pro-éoliens locaux devant qui on a démontré que des éoliennes n'avaient pas leur place dans le Haut-Richelieu comprennent mal que l'on ait repris un tel exercice diviseur.

Rappelons à cet égard que les commissaires Pierre André et Jean-François Longpré justifiaient la non acceptabilité du projet soumis à Saint-Valentin entre autre et je cite par :

- la vigueur de l'opposition citoyenne
- la création de tensions et de divisions au sein de la communauté
- la nécessité de protéger le territoire agricole de la Montérégie
- certaines incertitudes concernant les nuisances des éoliennes sur la santé des populations voisines
- Les risques encourus par diverses espèces animales et tout particulièrement les oies et les bernaches.

Les deux commissaires demandaient de plus que le Ministère des Affaires municipales (Mamrot) mène une étude sur l'incidence de la proximité d'éoliennes sur la valeur des propriétés voisines.

Tous ces constats, inquiétudes et demandes, émis hier d'un bord de la route ont tout autant cours aujourd'hui de l'autre côté de la 221. Les grands oiseaux migrateurs se posent chez nous sans trop se soucier des limites municipales, non ? En tout respect devant votre mandat, Messieurs, comment concevoir que d'autres commissaires du BAPE puissent aller à l'encontre de la position si récemment affirmée par leurs prédécesseurs sans que les citoyens de cette région perdent toute confiance devant les procédures gouvernementales d'autorisation de projets industriels respectant l'environnement ?

« La question toujours cruciale des grands oiseaux migrateurs »

Comme je n'aurai pas le temps de m'étendre sur tous les points précédemment cités, je m'en tiendrai devant vous à deux : les oiseaux migrateurs et la valeur des propriétés.

Le dossier des oies sauvages avait particulièrement préoccupé les commissaires en 2011 qui écrivaient dans leur rapport (page 38) : « *La commission d'enquête constate que les champs de l'aire d'implantation prévue du parc éolien de Saint-Valentin sont fréquentés comme halte migratoire par les Anatidés. Ceux-ci pourraient se trouver sur une voie importante de migration.* »

Nombre de témoins défilant devant la Commission de l'époque avaient mentionné la présence de ces oies et leur attachement à cette caractéristique emblématique régionale. Je ne sais, Messieurs les commissaires, si vous avez déjà assisté à des envols ou atterrissages de masse de ces grands oiseaux sauvages, C'est un spectacle absolument saisissant et magnifique. Nous y assistons chez nous pendant des semaines, à chaque automne et chaque printemps.

Les commissaires siégeant à Saint-Valentin avaient retenu le chiffre de 100 000 oiseaux utilisant le couloir de migration. C'est considérable. Puis-je souligner devant cette Commission que le maximum d'oiseaux observés en 2014 dans les installations fédérales du Cap Tourmente était de 58 000.² En évoquant le passage de 100 000 oies dans la vallée du Richelieu, on décrit donc une région à très forte concentration d'oiseaux migrateurs, en fait un des couloirs les plus densément fréquentés du Canada.

² Chiffre enregistré le 17 octobre 2014, selon Environnement Canada, Tableau 1 : Nombre de grandes Oies des neiges à la RNF du Cap-Tourmente, automne 1914 - <http://www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=DEE0C80B-1>

Et puisque l'on évoque Cap Tourmente, je pose la question : qui pourrait raisonnablement défendre l'idée saugrenue d'implanter des éoliennes dans la Réserve Nationale fédérale bordant le Saint-Laurent ? Et si l'hypothèse ne peut se concevoir 50 km à l'est de Québec, pourquoi est-elle amenée ici où nous avons des populations d'oies sauvages tout aussi importantes ?

Le rapport d'impact des promoteurs du parc éolien de St-Cyprien dénombre quant à lui et beaucoup plus modestement une population de 7065 représentants de la sauvagine, 4520 oies et 2520 bernaches du Canada. C'est du travail bâclé, une insulte aux gens d'ici qui savent bien qu'infiniment plus d'oies survolent la région aux mi-saisons. Les oiseaux ont tout ce qui leur faut chez nous pour faire leur halte de mi-parcours : la sécurité la nuit sur les vastes plans d'eau du Richelieu et du lac Champlain et de la nourriture en abondance dans les immenses champs des céréaliers de la Montérégie sud. Ils envahissent en conséquence la région chaque printemps et chaque automne.

On notera que le promoteur reconnaît lui-même se fonder sur des observations échéant au 24 novembre. C'est, Messieurs les commissaires, faire le tiers du travail. Ces dernières années, les observateurs attentifs, ornithologues, biologistes et chasseurs, ont noté que les oies ont retardé leur migration. C'est vers le 15 décembre, à la venue des premières neiges abondantes, qu'elles se regroupent chez nous pour migrer vers le Sud. C'est alors qu'elles emplissent littéralement le ciel sur des distances de plusieurs kilomètres entre la tête des grands vols et les derniers retardataires. J'ajoute en ancien chasseur, que, vu le froid, les conditions climatiques et une certaine lassitude de fin de saison de la part de ceux qui les chassent, les oies sont souvent alors moins harcelées, ce qui les rend moins farouches et conséquemment plus vulnérables. Leur comportement quand elles sont

en groupes énormes est plus confiant. Elles ont moins peur. La force du nombre les amène à prendre plus de risques et tout particulièrement à s'approcher davantage des installations humaines ... peut-être demain des éoliennes.

À ce propos, j'étais dans la salle des audiences publiques quand les commissaires André et De Longpré interrogèrent longuement au téléphone en 2011 un expert de Faune Canada, Monsieur Daniel I Bergeron. À Saint-Valentin aussi le promoteur du temps avait outrageusement minimisé le nombre d'oies observés dans son rapport d'impact. Le spécialiste fédéral avait d'abord évalué à 100 000 oiseaux la population des migrants, le chiffre retenu dans le rapport des commissaires, faisant perdre toute sa crédibilité à cette partie de l'étude d'impact de TransAlta. L'expert avait ensuite établi que l'on n'avait jamais pu analyser l'impact de parcs éoliens sur des quantités d'oies aussi considérables que celles présentes aux mi-saisons dans le Haut-Richelieu. Il avait enchaîné en manifestant l'opinion que l'on pouvait craindre une « hécatombe », je dis bien une « hécatombe », si les voiliers d'oies faisaient l'erreur de se précipiter dans les pales d'éventuelles éoliennes sises sur le parcours de leurs déplacements quotidiens.

Ces oiseaux, Messieurs les commissaires, ont des comportements de groupe, comme les moutons de Panurge ou les bancs de crevettes et tout est à craindre si le meneur du troupeau commet une erreur fatale.

« Hécatombe », je me répète, Messieurs les commissaires. Le mot est effrayant, non ! C'est le terme que les journalistes du monde entier avaient retenu, je vous le rappelle, quand quelques milliers de caribous s'étaient noyés dans la Caniapiscou en septembre 1984. On avait modifié l'environnement régional lors de la construction des barrages et les caribous, qui traversaient au même endroit depuis des milliers

d'années, s'étaient plongés dans la mort, parce que l'homme était intervenu dans leur l'habitat. La nouvelle, souvenez-vous, avait fait le tour du monde et Hydro avait été condamnée par tout ce que la planète comptait alors d'écologistes et d'environnementalistes, de San-Francisco à New-York et de Londres à oscou. Une publicité, une image du Québec que le gouvernement ne souhaite certainement pas voir se répéter une autre fois.

Comment ne plus tenir compte aujourd'hui de la menace évoquée par Monsieur Bergeron en 2011. L'opinion de l'expert avait grandement ébranlé les commissaires de l'époque qui, de mémoire, l'avaient fait répéter au biologiste et qui, du reste mentionnent textuellement ce point dans leur rapport. *« Le Ministère, écrivaient-ils en page 37, estime que la région accueillerait près de 100000 oiseaux. Ce constat l'a amené à craindre une surmortalité d'Oie blanche due au projet durant les migrations, parlant même d'une possible «hécatombe».*

Et je m'interroge devant vous, Messieurs les commissaires. : Qu'est-ce qui aujourd'hui pourrait justifier que le risque d'hécatombe évoqué il y a quatre ans ne soit plus à craindre ? Les dernières années ont, à ma connaissance, étaient bonnes pour les grands migrateurs et s'il y a changement perceptible dans les populations d'oies, le résultat est probablement qu'elles sont plus nombreuses en 2015 qu'elles ne l'étaient en 2011.

Alors ? Comment se mettre la tête dans le sable et croire que le danger d'hier ait soudainement disparu aujourd'hui ?

« L'essentielle étude que l'on attend toujours »

Un autre point concernant le suivi des enseignements du BAPE à Saint-Valentin. Il est majeur. Les commissaires de 2011 avaient entendu les craintes des résidents quant à l'incidence du projet sur la valeur de leurs propriétés et avaient marqué leur sensibilité à cette question. Leur

rapport concluait et je le cite au texte : « *Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'est engagé à produire un devis d'étude à ce sujet. Devant les contradictions qui existent dans la documentation disponible, une telle étude est essentielle.* »

« Essentielle ! ». Messieurs André et Longpré ne mâchaient pas leurs mots. Notez bien qu'ils étaient loin d'être les premiers à émettre ce vœu. Lisez, Messieurs, les rapports des commissaires qui vous ont précédés ça et là sur le territoire québécois, à l'occasion d'un projet éolien ou un autre. Une majorité d'entre eux, perturbés par cette hypothétique question de la baisse la valeur foncière des propriétés sises à proximité de parcs éoliens et l'absence de réponse à faire aux citoyens inquiets ont suggéré que de telles études soient tenues par le ministère des Affaires municipales. Les premières demandes à cet égard datent de près de vingt ans. On en trouve la trace dans une majorité des rapports émis par le BAPE depuis la mise en question des tout premiers projets gaspésiens.

Je me souviens qu'une représentante du MAMROT présente aux audiences de Saint-Valentin avait promis que son ministère étudierait la situation. C'était il y a quatre ans. Cette étude a-t-elle été réalisée ? Si oui, que l'on en donne les résultats. Si non, que l'on admette que les inquiétudes citoyennes sont fondées et que les résidents de Saint-Cyprien, comme hier leurs voisins de Saint-Valentin, ont tout à fait raison de craindre un projet qui les divise, menace leur qualité de vie et risque d'appauvrir une majorité d'entre eux.

L'absence de tout suivi gouvernemental parle d'elle-même, non ? Elle est, concédez-le, Messieurs les commissaires, parfaitement « insécurisante » et alarmante pour les citoyens qui voient venir s'installer chez eux une industrie dont partout ailleurs au monde on

déplore les impacts négatifs sur la valeur des propriétés foncières avoisinantes.

Quelques considérations concernant l'industrie éolienne au Québec

Il est au Québec des régions naturellement dédiées à la production d'électricité : la Haute Mauricie, la Côte-Nord, la Baie James, etc.

Il est au Québec des villages menacés d'abandon à la recherche désespérée d'activités économiques.

Il est au Québec des zones victimes de déforestation ou plus rien ne pousse sur le roc à nu balayé par le vent.

Alors, pourquoi cette drôle d'idée de vouloir implanter des parcs éoliens dans des régions essentiellement agricoles et résidentielles, dotées déjà d'une solide infrastructure économique ?

Il est au Québec des MRC où l'on compte sur les doigts d'une main les habitants au km². Dans nos municipalités du Haut-Richelieu, nous sommes en moyenne de 20 à 45 par km², de cinq à dix fois la moyenne québécoise. C'est beaucoup de monde que les promoteurs de parcs éoliens souhaitent condamner à voir et entendre des équipements industriels sur la ferme du voisin.

97% de la population québécoise est concentrée sur 20 % du territoire. Ne pourrait-on pas placer les éoliennes dans le 80% restant ? Le vent souffle partout, non ?

Il est au Québec des MRC où la valeur des terres est insignifiante, où les propriétés sont difficiles à vendre. Dans le Haut-Richelieu et les Jardins de Napierville, à mi-chemin entre les États américains et

Montréal, nous gérons, famille par famille, un patrimoine enviable. Il fait bon vivre chez nous et nombre de retraités ne s'y trompent pas qui ont choisi de résider dans la tranquillité de nos campagnes et ont investi leurs économies pour y habiter, les croyant protégées par la loi de Protection du territoire agricole.

Pourquoi vouloir implanter de gigantesques engins producteurs d'électricité au milieu de champs de soja ou de maïs, à proximité de rangs paisibles où des gens ont choisi d'établir leur résidence, vivent leurs loisirs ou travaillent, élèvent leurs enfants, ont leurs habitudes et souhaitent la tranquillité ?

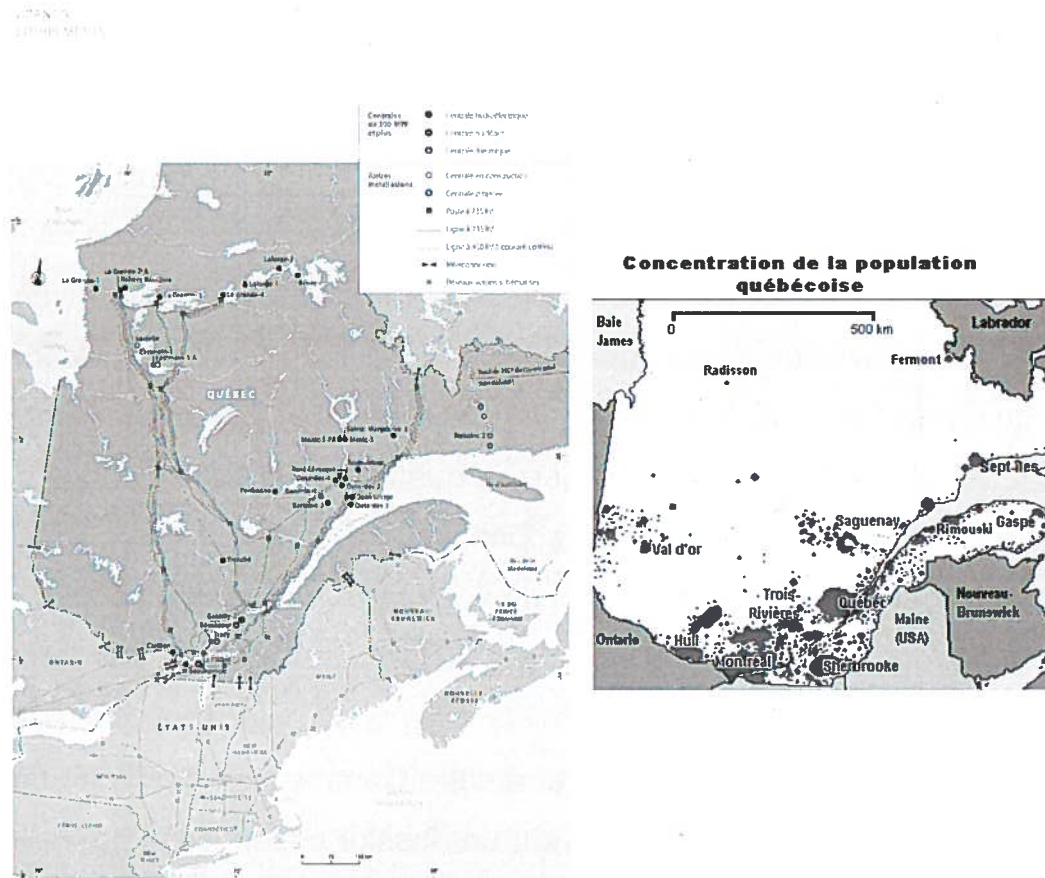
Les projets éoliens ont cette caractéristique commune de diviser profondément les communautés où des promoteurs, le plus souvent d'ailleurs, envisagent leur implantation. Le ton monte ici et là, entre les « quelques-uns » qui profiteront des retombées du développement et l'immense majorité qui réalise que sa qualité de vie est menacée tout autant que la valeur de ses biens fonciers.

À cet égard, permettez-moi de vous laisser ici quelques suggestions. Le BAPE ne pourrait-il recommander à ses mandants gouvernementaux : « *Que les projets éoliens ne soient pas réalisés en milieu habité.* » Puis je faire noter à cette Commission que je ne fais ici que citer le 1^{er} rapport du BAPE sur un dossier éolien, celui du Projet de parc gaspésien de 1997. Implantons des éoliennes, - si l'on persiste à vouloir en ériger - là où elles n'ennuient personne. C'est le cas, nous l'avons dit, sur 80 % du territoire du Québec. Peut-on s'entendre pour laisser le 20% restant à ceux qui y vivent et y travaillent déjà.

Nous pensons que des projets de production d'énergie ne devraient pas voir le jour au Québec dans des régions déjà caractérisées par une autre vocation industrielle, touristique, agricole, culturelle ou résidentielle. Nous, dans la MRC des Jardins de Napierville, nous

sommes zonés agricole sur 97,7% de notre territoire, un record absolu au Québec. 97,7% ! ... Peut-on avancer ici que nous sommes une région à forte caractérisation rurale ?

Des éoliennes, les promoteurs peuvent en implanter partout dans des zones désertes ou des milieux désireux d'accueillir le développement économique nécessaire à leur essor ou leur survie.



À gauche, la carte du réseau d'HQ. À droite, la carte du peuplement. Question : Pourquoi s'obstiner à planter les éoliennes en plein milieu des zones rouges de la carte de droite, quand le réseau de transport d'Hydro traverse sur des centaines de kilomètres des zones non peuplées ?

Pas nés de la dernière pluie, nous comprenons fort bien que le choix de nos régions frontalières pour implanter des parcs éoliens n'est pas fortuit. Il faut convaincre les clients potentiels de nos technologies, -

comprendre nos voisins américains – d’acheter nos produits. Et pour cela, il faut bien leur montrer, avec le but ultime (louable mais critiquable au plan économique) de « faire tourner la pauvre économie gaspésienne ». On souhaite que nous soyons partie de la mise en marché des engins que l’on voudrait vendre à la tonne aux Newyorkais et Vermontois des marchés du sud. Quoi de mieux dès lors que de leur mettre des éoliennes à vue dans les plaines s’étendant au pied des Adirondacks ? C’est beaucoup nous demander à nous, citoyens de l’extrême-sud québécois, que de nous astreindre à promouvoir cette industrie « germanico-gaspésienne » au détriment de nos intérêts régionaux et personnels.

Une dernière suggestion. Si l’on veut absolument maintenir l’activité de production d’éoliennes au Québec, pourquoi ne pas coupler leur implantation aux postes des réseaux de transport à 735 kV d’Hydro sis sur les terres de la couronne, voire aux grands équipements hydroélectriques déjà existants ? Ces postes, pour la majorité d’entre eux, comme les centrales pour l’essentiel d’entre elles, sont toujours situés dans des zones désertes, où nul ne serait directement affecté par la proximité d’autres engins de production. À noter que ces équipements sont souvent proches de réserves indiennes qui pourraient être intéressées à participer au développement de tels parcs éoliens couplés au réseau. Raccorder les éléments électriques des éoliennes aux équipements de transport déjà existants ne serait pas très coûteux puisque, dans la plupart des cas, Hydro est propriétaire de vastes servitudes autour de ses installations. Ce ne serait pas non plus surcharger la capacité de transport des réseaux puisque, les jours de vent, à l’heure d’ « embarquer » l’énergie produite par les éoliennes sur les lignes en activité, on délesterait le réseau de l’apport de turbines hydro-électriques. Ainsi l’eau s’accumulerait dans les réservoirs. « De

l'argent en banque » avait coutume de dire Robert Boyd, un président d'autrefois d'Hydro dont j'étais l'un des adjoints.

Et que l'on ne dise pas ici que cela coûterait trop cher en transport des composantes des engins à vent vers le nord de la province. Puis-je rappeler ici que la 20 fait pas loin de 800 km entre Matane et Saint-Cyprien quand le fleuve n'a qu'une cinquantaine de kilomètres de largeur entre la Gaspésie et Bersimis ou la Manic ?

Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de vous sensibiliser à mes préoccupations.

JLF